



L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES FEMMES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Mémoire sur le projet de plan d'action pour le logement social et abordable,
2015-2020
De la Communauté métropolitaine de Montréal

RECHERCHE ET RÉDACTION
Gwendoline Decat

COORDINATION
Gyslaine Poirier

Septembre 2014

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
1. L'importance d'un outil d'analyse : l'ADS	3
2. Autres recommandations vis-à-vis du PAMLSA	5
<u>2.1.</u> Le financement et accès au logement	5
<u>2.2.</u> Le transport, une question de cohésion spatiale	7
<u>2.3.</u> L'adaptation de l'offre résidentielle aux aînées	8
<u>2.4.</u> Le défi de la représentation	9
3. Un enjeu à ne pas négliger : l'itinérance	10
Conclusion	11
Appendice A Le Conseil des Montréalaises	12
Appendice B Liste des membres	13
Bibliographie	14

INTRODUCTION

Le Conseil des Montréalaises (CM) a été invité à soumettre un avis à la commission du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal au sujet du projet de Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA). Ce plan fait office de « feuille de route » pour les cinq prochaines années et de réaffirmation de l'engagement de la CMM envers le développement du logement social et abordable.

Le CM place ses commentaires et recommandations dans l'optique de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de poursuivre ses engagements dans le domaine de l'habitation afin que les conditions de logement des Montréalaises et leur famille puissent être améliorées. Cet avis a ainsi été élaboré dans la continuité des orientations de la CMM et de la Ville de Montréal de diagnostiquer l'offre et le besoin en logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal, de favoriser son maintien et de poser des actions pour appuyer son développement.

L'avis présente des mesures et recommandations dans le but d'améliorer la visibilité des besoins des femmes, leur accès au logement et leur prise en compte dans l'offre proposée. Dans le domaine de l'habitation, les discriminations que subissent les femmes représentent un enjeu endémique. Il peut s'agir fréquemment des femmes issues de l'immigration ou de minorités visibles, de cheffes de famille monoparentale, des aînées ou de femmes vivant avec un handicap. Elles méritent un accès équitable au logement social et abordable de la grande région métropolitaine de Montréal, d'autant plus que la qualité de celui-ci (salubrité, sécurité, accessibilité) fait partie des préoccupations des Montréalaises.

Le fil conducteur du présent avis du Conseil des Montréalaises sera principalement en rapport avec la recommandation générale de prise en compte particulière et différenciée des femmes dans le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020.

Le CM a conscience que son expertise est fondée sur des données représentatives de la Ville de Montréal. Toutefois, il estime qu'il est d'intérêt général de chercher à appliquer ces bonnes pratiques à la grande région métropolitaine de Montréal et ses 82 municipalités. À travers le présent avis, le Conseil adopte une vision d'ensemble afin de servir au mieux les besoins particuliers des femmes.¹

¹Le Conseil des Montréalaises a abordé plus longuement les sujets adressés dans le présent avis, dans l'avis *Les Femmes et le logement à Montréal* déposé au conseil municipal de la Ville

1. L'IMPORTANCE D'UN OUTIL D'ANALYSE : LE RÉFLEXE DE L'ADS

Le Conseil des Montréalaises profite de l'invitation de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal pour souligner l'importance d'appliquer de façon systématique l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'élaboration du PAMLSA et autres documents. Les femmes sont déjà présentes dans les logements sociaux montréalais mais il est important de s'assurer de la prise en compte de leurs besoins particuliers. Entre autres, les femmes chefs de familles monoparentales, les femmes issues de l'immigration, les Autochtones, les aînées et les femmes en situation de handicap vivent des réalités propres qui doivent être étudiées. Le CM croit qu'il est essentiel de procéder à une analyse en vue de favoriser l'égalité entre femmes et hommes et ce, dans tous projets d'urbanisme en général.

Le saviez-vous?²

- 1 Montréalaise sur 3 est née à l'extérieur du Canada.
- Près de 300 000 familles avec enfants vivent à Montréal, dont 27 % sont des familles monoparentales dirigées par une femme.
- Chez les personnes aînées vivant seules, 73 % sont des femmes.
- 44 % des emplois à temps plein et 61 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.
- 63 % des femmes de 15 ans et plus ont un revenu annuel de moins de 30 000 \$.
- Selon l'enquête Origine-Destination 2008, 55 % des personnes utilisant le transport en commun offert par la Société de transport de Montréal sont des femmes.
- En 2006, des 14 % de la population vivant avec une incapacité, 56 % sont des femmes.

de Montréal (décembre 2006) ainsi que dans le mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement de Montréal (septembre 2013) ; des éléments de contenu en ont été tirés. Ils sont entre guillemets dans le texte.

² *Qui sont les Montréalaises?* Montréal en statistiques. Division de la planification urbaine. Direction de l'urbanisme et du développement économique. Service de la mise en valeur du territoire. Statistiques tirées de l'enquête sur les ménages de Statistique Canada 2011. *Montréal pour toutes les femmes! Mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement de Montréal*, septembre 2013, 24 p.

L'ADS est « un processus d'analyse appliqué aux projets des instances décisionnelles en vue de favoriser l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes. Elle permet de discerner, de façon préventive, les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un programme, d'une mesure ou d'un service à l'intention des citoyennes et des citoyens. Elle peut s'effectuer au moment de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de l'évaluation d'un projet. Dans certaines situations, elle mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités constatées ³».

Si d'emblée, une décision peut sembler neutre ou impartiale, elle peut en réalité avoir des effets inégaux sur les femmes et les hommes en raison des réalités différentes vécues par chacun. L'ADS est donc un outil de gouvernance fondamental qui permet d'avoir :

- « une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes;
- Des services publics mieux adaptés;
- Une utilisation optimale des fonds publics;
- Des bénéfices directs pour la population;
- Une contribution à l'égalité de fait entre les femmes et les hommes »⁴.

Pour parvenir à appliquer l'ADS de façon pertinente, il faut d'abord avoir accès à des données sexuées. Or, dans le PAMLSA, il n'est aucunement fait mention de statistiques selon le sexe.

Ainsi, si on reprend la vision du CM sur l'importance d'habiter une ville égalitaire et inclusive, il est souhaitable que soit prises en compte les préoccupations des Montréalaises pour un objectif d'égalité dans tous les domaines. L'ADS comme outil d'analyse et de gouvernance devrait être utilisé à cette fin. Le plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 devrait aussi s'appuyer sur les principes portés par les Montréalaises :

- un aménagement sécuritaire pour toutes et tous;
- un aménagement inclusif répondant aux besoins de différents groupes sociaux (en fonction du genre, âge, origine culturelle, statut socio-économique, handicap);
- un aménagement démocratique favorisant l'appropriation des lieux publics par différents groupes sociaux;

³ *Montréal pour toutes les femmes!* Mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le *Plan de développement de Montréal*. Septembre 2013.

⁴ Information tirée du site du Secrétariat à la condition féminine, consulté le 25 août 2014 : www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ADS/ads_depliant2007-10.pdf

- le développement d'une offre de services adapté aux besoins de la population locale par la proximité des commerces, des équipements culturels et sportifs gratuits et de qualité.

Le CM souhaite attirer l'attention sur le fait que ces principes devraient être intégrés de façon systématique dans les schémas d'aménagement et d'urbanisation de la CMM.

Le CM appuie la CMM lorsqu'est expliqué l'importance accordée au développement du logement social et abordable ainsi qu'à la satisfaction des besoins en matière d'habitation « des personnes les plus démunies ». Néanmoins, le CM déplore qu'il ne soit pas spécifié que les principales victimes de la pauvreté et de la paupérisation sont en l'occurrence, majoritairement les femmes.

- R1** Le CM recommande l'obtention de données statistiques selon les sexes afin d'effectuer une analyse fiable et représentative de la réalité vécue par les femmes dans les municipalités du Grand Montréal.
- R2** Le CM recommande que la Communauté métropolitaine de Montréal utilise l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans son plan d'action pour le logement social.

2. AUTRES RECOMMANDATIONS VIS-À-VIS DU PAMLSA, 2015-2020

Le CM considère que l'amélioration de l'accès des femmes au logement est un enjeu majeur, déterminant l'ensemble de la qualité de vie des personnes. Quels que soient leur statut social, origine, âge ou revenu, il est essentiel que les femmes de la grande région de Montréal puissent vivre dans un logement de qualité, sécuritaire, salubre et à un prix accessible.

2.1. Le financement et l'accès au logement

Le Conseil des Montréalaises appuie la demande de soutien de financement des gouvernements fédéral et provincial concernant les logements locatifs sociaux et abordables afin d'en garantir la pérennité mais aussi d'en augmenter l'offre.

Néanmoins, il importe au CM de rappeler que la notion de « logement abordable » porte à confusion car ne possède pas la même appréciation pour tous. Effectivement, il serait plus approprié de prioriser le développement de logements avec des loyers relatifs aux revenus de ses occupants donc les logements sociaux avant tout.

Il a par exemple été prouvé qu'à Montréal, les hommes gagnent un salaire moyen supérieur à celui des femmes. Les logements sociaux présentent alors de nombreux avantages en termes d'amélioration des conditions de vie des femmes à faible revenu. Il a été reconnu que la nécessité d'augmenter l'offre de logements sociaux va de pair avec une pénurie de logements abordables.⁵

Si on prend pour exemple la Ville de Montréal, 27 % des familles ont à leur tête des femmes cheffes de familles monoparentales. Cette donnée ne peut être négligée et il est important que ces femmes soient en mesure d'accéder à un logement décent afin que leur taux d'effort pour le logement ne soit pas trop élevé.

À travers ses études et sondages, le CM a pu se rendre compte des difficultés des femmes à accéder aux logements à prix abordable. Les femmes sont aujourd'hui victimes de nombreuses discriminations en matière de logement, ce qui les rend plus vulnérables et parfois incapables de s'offrir un logement locatif 'classique'. Ces discriminations s'inscrivent au niveau du revenu, du statut de mère et de l'origine ethnique de la part des propriétaires. Il est courant que ces discriminations se chevauchent, rendant la situation encore plus intolérable pour les femmes, vivant alors une situation de double ou de triple discrimination. C'est notamment pour cela que la demande de logement social augmente constamment et qu'il faut considérer comme prioritaire son accès pour les femmes. Afin de maintenir une offre de logements de qualité et abordables, il est nécessaire d'appliquer efficacement et de façon harmonisée la Stratégie d'inclusion dans les arrondissements du territoire montréalais dans les nouveaux projets résidentiels.

- | | |
|-----------|--|
| R3 | Le CM recommande que soit prise en compte la réalité du marché immobilier du grand Montréal afin de répondre aux besoins des familles avec plusieurs enfants notamment et d'offrir des types de logements adaptés à cette réalité. |
| R4 | Le CM recommande de donner une définition précise au terme de « logement abordable » afin qu'il corresponde aux besoins des familles et soit véritablement accessible. |
| R5 | Le CM recommande que soit priorisée l'augmentation du nombre de logements sociaux puisque ce type de logement tient compte du revenu des ménages. |
| R6 | Le CM recommande de mettre en place des actions en faveur de l'acceptabilité sociale du logement social et abordable, pour éliminer les discriminations vécues entre autres par les femmes immigrantes et les femmes chefs de familles monoparentales. |

⁵ Les femmes et le logement à Montréal, Montréal, 2006, 41 p.

2.2. Le transport, une question de cohésion spatiale

Un des objectifs présenté dans le PAMLSA veut « faire du développement du logement social et abordable un des pivots d'un Grand Montréal attractif, compétitif et durable ». À cet effet, l'accès à un logement abordable, salubre et adapté à leurs besoins est un enjeu majeur pour les citoyennes du grand Montréal. Par conséquent, plusieurs défis doivent être relevés, dont une solution face aux besoins diversifiés de transports.

Identifier les besoins et les déplacements ainsi que l'accessibilité du service de transport en commun des utilisateurs serait donc une action à considérer afin de répondre au mieux au besoin de logements sociaux.

Concernant l'accès aux zones TOD, le CM reconnaît que cela représente un enjeu primordial pour les femmes de la région du grand Montréal. Effectivement, un plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable se doit de prendre en considération le transport collectif et d'accroître son utilisation.

Cela comprend notamment l'accès au transport collectif et actif. Le CM appuie la démarche de la CMM « de mettre en œuvre une stratégie assurant le développement de logements sociaux et abordables dans les aires TOD et le long des corridors de transport en commun » mais affirme que cette action ne doit pas se faire au détriment des besoins de déplacement local et fréquent des utilisatrices.

Ainsi, le Conseil des Montréalaises appuie les démarches relatives aux actions 6 et 7 mais affirme que plusieurs données ne doivent pas être négligées, notamment :

- Selon une étude réalisée lors de la rédaction de notre mémoire *Montréal pour toutes les femmes!* (2013), 55 % des personnes utilisant le transport en commun offert par la STM sont des femmes. L'accessibilité du service de transport en commun constitue donc un enjeu majeur pour la mobilité des femmes et représente une priorité au niveau de leurs besoins.
- À savoir que 42 % des femmes actives utilisent le transport en commun pour se rendre à leur travail à Montréal. Il est donc important de rendre accessible le transport collectif et actif lors du développement de logements sociaux et abordables. Fort de ces données, il serait judicieux d'en obtenir au niveau de l'ensemble du grand Montréal puis d'appliquer les actions en fonction des besoins tangibles des citoyennes et citoyens de la région.

- Les femmes ont une mobilité tout à fait différente de celle des hommes, leurs déplacements sont fréquemment “brisés”. Pour assumer l’ensemble de leurs responsabilités familiales, elles font plusieurs arrêts sur leur trajet. Elles s’appuient sur les services de proximité (épiceries, loisirs, parcs, garderies, pharmacie...). Il faut donc qu’une réelle cohérence paraisse dans la stratégie de développement des logements sociaux afin de maximiser leurs accès à l’emploi, aux services et éviter leur isolement.

L’avis du CM *Pour qu’elles embarquent!* illustre bien l’impact de la pauvreté et de l’accessibilité aux transports sur l’intégration socio-économique.

« Pour celles et ceux qui ont une faible aptitude à la mobilité, l’accès aux lieux d’emploi, aux biens et services ainsi que leur participation à la vie sociale se trouvent considérablement restreints. Aussi tendent-ils à se retrouver ‘sans possibilité d’améliorer leur situation sociale’ (Orfeuill, 2004 : 49). (...) Ces ‘trappes à pauvreté’ apparaissent donc liées, de façon non négligeable, à des problèmes de mobilité (Orfeuill, 2004 : 108). »

« Pouvoir se déplacer facilement, c’est donc avoir la possibilité de profiter pleinement de l’éventail des opportunités de la vie en ville, ce qui favorise l’égalité des chances. (...) L’offre en transport collectif apparaît constituer – sans être le seul – un enjeu de taille puisqu’elle se présente, dans de nombreux cas, comme étant la seule solution de rechange à l’automobile supposément viable et accessible et permettant un accès élargi à la ville ».⁶

R7	Le CM recommande donc de réaliser une ADS sur l’accessibilité à l’emploi et aux services par le transport collectif à partir du lieu de résidence.
R8	Le CM recommande que le développement de nouveaux logements sociaux soit entrepris en tenant compte des besoins de déplacement des femmes, qui sont de grandes utilisatrices du transport en commun, en s’assurant également d’une desserte locale adéquate.

2.3. L’adaptation de l’offre résidentielle aux aînées

Il est évidemment nécessaire de développer une offre résidentielle diversifiée dans le but de relever le défi du vieillissement de la population. À noter que cet enjeu concerne les femmes en premier lieu. Chez les personnes aînées vivant seules, 73 % sont des femmes. Elles représentent aussi près de 70 % des personnes âgées de 80 ans et plus

⁶ Pour qu’elles embarquent! Avis du Conseil des Montréalaises, Montréal, 2009, p. 14

(CM; 2013). Il est donc nécessaire de penser aux besoins particuliers des personnes âgées, qui sont majoritairement des femmes, dans le développement de logements sociaux et abordables en termes d'accessibilité universelle et de sécurité.

R9 Le CM recommande d'utiliser systématiquement l'ADS dans l'étude des besoins de logement des personnes âgées.
--

2.4. Le défi de la représentation

L'idée de créer un comité au sein de l'administration de la Communauté est une excellente idée. Il faudra toutefois veiller à ce qu'il y ait une représentation équitable de la population. Il faut donc s'assurer d'une parité entre les femmes et les hommes au sein même du comité en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le même ordre d'idée, une représentation de la diversité de la population est également souhaitable (âge, origine ethnoculturelle, situation de handicap).

Concernant le volet 2 sur la réalisation « d'outils », le CM souhaite mettre en avant la nécessité d'intégrer les dimensions évoquées d'une part mais d'en maximiser la qualité. Pour cela, il serait pertinent d'interroger les groupes de femmes et autres organisations afin de répondre du mieux possible à la question de qualité et de préoccupations de la population. En matière d'aménagement sécuritaire par exemple, il est prouvé que si cela convient aux femmes, alors cela conviendra à l'ensemble de la population.

Dans le même ordre d'idées, le CM salue les initiatives du CMM dans les actions 8 et 9 mais recommande une représentation équitable, représentative de la population.

R10 : Le CM recommande que le comité envisagé au sein de l'administration de la Communauté dans le volet 1 de l'action 6 représente équitablement les femmes et les hommes.
--

R11 : Le CM recommande de s'assurer d'obtenir les points de vue de toute la population, entre autres celui des femmes, afin de bâtir une stratégie concrète sous la forme d'un plan d'action, avantageant la population quant aux enjeux qui lui sont chers.

R12 : Le CM recommande que la CMM assure une représentation équitable des femmes et des hommes ainsi que de la diversité montréalaise dans ses stratégies de communication pour promouvoir le développement de logements sociaux et abordables.
--

3. UN ENJEU À NE PAS NÉGLIGER : L'ITINÉRANCE

Le CM regrette que l'enjeu de l'itinérance dans le Grand Montréal ne fasse pas l'objet de recommandations dans le PAMLSA. Ce phénomène est pourtant une problématique réelle au cœur de la ville de Montréal. Cette situation n'est pas limitrophe à Montréal et tend à rayonner au-delà, se retrouvant de plus en plus dans les municipalités avoisinantes.

Il est très difficile et hasardeux de chiffrer et caractériser la population itinérante à Montréal et dans les villes des couronnes. Toutefois, il est incontestable que l'itinérance se vit très différemment par les femmes et par les hommes. Les femmes sont souvent invisibles et attendent d'avoir utilisé toutes leurs ressources avant d'avoir recours aux refuges. Elles vivent notamment énormément de violences et de problèmes de santé mentale. Les réalités particulières vécues par les femmes doivent être prises en considération.

Le CM confirme les propos de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le risque de tomber dans l'itinérance s'il y a un manque de logements abordables. Il est important de noter qu'à Montréal, les refuges sont régulièrement occupés à pleine capacité, en particulier ceux proposés aux femmes.

À Montréal par exemple, les refuges dédiés aux femmes sont à pleine capacité et la demande augmente. D'après le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal, pour une même période (décembre 2013 à mars 2014), 7081 nuitées en refuges ont été comptabilisées chez les femmes, contre 5579 l'année précédente, soit une hausse de l'ordre de 27 %. Les places réservées aux femmes en état d'itinérance ont été occupées à 103,4 %. Par ailleurs, le phénomène se poursuit. Le 18 septembre dernier, les refuges pour femmes étaient occupés à 142 %.⁷ Il est clair que des solutions sur le long terme sont primordiales et devraient être envisagées rapidement, sans négliger cette partie des femmes vivant en situation d'itinérance. Il est nécessaire de penser une solution à long terme pour les femmes, d'avoir une réflexion poussée avec des groupes de femmes offrant des alternatives à l'itinérance pour tenter d'enrayer la situation d'itinérance des femmes. Encore une fois, cela est permis grâce à une étude basée sur l'ADS.

⁷ Données recueillies auprès de Guy Lacroix, conseiller en développement communautaire à la Ville de Montréal.

De nombreuses données sont disponibles via la Table des groupes de femmes de Montréal et notamment en rapport avec le Forum sur la situation des femmes itinérantes 'Mieux voir pour mieux agir : non à l'itinérance des femmes!', auquel le CM a contribué.

R13 Le CM recommande d'élaborer des actions concrètes en dans le dossier de l'itinérance dans le PAMSLA en collaboration avec les partenaires concernés. Il recommande aussi de conserver des actions dédiées aux femmes et leurs besoins particuliers en termes de logement social.

CONCLUSION

Le Conseil des Montréalaises est heureux d'avoir été invité à se pencher sur la question du logement social et abordable dans la région du grand Montréal et espère que la commission du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal fera une lecture attentive de ce mémoire. Il ne peut que rappeler l'importance de l'utilisation de l'ADS dans tout plan d'action ayant potentiellement un impact disproportionné relatif au genre sur la population de la grande région de Montréal. De plus, il semble impératif pour le CM que le développement de logements sociaux soit priorisé. Le CM se tient à la disposition de la CMM pour tout complément d'informations ou futures collaborations.

APPENDICE A

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Le Conseil des Montréalaises (CM) est un organisme consultatif créée par la Ville de Montréal en 2004 afin de conseiller l'administration municipale en ce qui à trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.

Le CM est composé de citoyennes-membres reflétant la diversité sociale et professionnelle montréalaises.

Parmi ses fonctions principales, le CM doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personnes ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient répondre à l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil représente un outil démocratique précieux offrant un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et citoyens. Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.

APPENDICE B
LISTE DES MEMBRES

Présidente

Cathy Wong

Vice-présidentes

Sharon Hackett

Rose-Andrée Hubbard

Membres

Hajiba Akartit

Marianne Carle-Marsan

Melissa Cerros

Michèle Chappaz

Amélie Coulome-Boulet

Kimberlee Desormeaux

Mariane Labrecque

Roselyne Mavungu

Marie Louise B. Mumbu

Kim O'Bomsawin

Mireille Paquet

Anne Richard-Webb

BIBLIOGRAPHIE

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2014). *Projet de plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020*. 74 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2013). *Mémoire du Conseil des Montréalaises Montréal pour toutes les femmes!*, Montréal, 24 p.

CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL (2013) *Le Plan de développement de Montréal et les relations interculturelles*, Montréal, 46 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2009). *Avis du Conseil des Montréalaises Pour qu'elles embarquent!*, Montréal, 70 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2008). *Mémoire du Conseil des Montréalaises Un toit pour toutes, une réponse à adapter!*, Montréal, 31 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2006). *Avis du Conseil des Montréalaises Les femmes et le logement à Montréal*, Montréal, 41 p.

ORFEUIL, J.-P. (2004). *Transports, pauvretés, exclusions, Pouvoir bouger pour s'en sortir*, Paris, Éd. de l'Aube, 181 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2005). *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, août, 33 p.